

# ASLA se bat contre les immigrationnistes

écrit par Jacques Martinez | 1 mars 2024



**Aidez-nous à faire plier  
SOS Méditerranée !**

Nous menons deux batailles capitales devant le Conseil  
d'État qui pourraient ébranler l'ONG pro-migrants



## **Aidez-nous à faire plier SOS Méditerranée !**

**Nous menons deux batailles capitales devant le Conseil  
d'État qui pourraient ébranler l'ONG pro-migrants**

S'il est une association qui est contre l'immigration débridée, sans contrôle et à tout-va, c'est bien la plutôt discrète ASLA à savoir l'Association de Soutien aux Lanceurs d'Alerte. Elle « défend tous ceux qui, engagés publiquement et pacifiquement pour leurs idées, subissent les foudres d'une répression politique illégitime. »

□ Parmi ses actions : « faire plier » l'association immigrationniste SOS Méditerranée et aider Isabelle Surply, « connue pour avoir fait expulser un imam islamiste de Saint-Chamond, et mise en examen pour la deuxième fois pour diffamation et injures publiques. »

L'ASLA se bat contre certains maires, dont Isabelle

Hidalgo, maire socialiste de Paris, ou Grégory Doucet, maire écologiste de Lyon, qui accordent généreusement l'argent que les contribuables français leur ont largement versé -malgré les difficultés financières dont, eux, Français de base, souffrent-, pour arroser... et le mot est faible, pour abondamment inonder des associations telles que SOS Méditerranée !

□ Il faut dire que cette association a besoin, chaque année, d'environ 6 000 euros ? Euh, 600 000 euros ? Pardon, cette association réclame, chaque année, environ 6 MILLIONS d'euros ! D'où la nécessité pour ses responsables d'aller, discrètement, en mettant la main à la poche... Pas la leur de poche mais la poche du contribuable qu'il vide en passant dans leur dos mais avec le plein accord et le sourire -en les voyant faire- de Mme Hidalgo et de M. Doucet, entre autres !

Comme le note ASLA, « *la mairie de Lyon de l'inénarrable islamo-gauchiste Grégory Doucet vient d'octroyer une subvention de 14 000 euros à SOS Méditerranée. (...) L'ONG croule littéralement sous l'argent des contribuables français.* »

Cette ONG « *par sa présence à quelques encablures des côtes libyennes, incite les migrants à prendre des risques inconsidérés.* » Pour l'ASLA, « *elle provoque les morts qu'elle prétend vouloir éviter, tout en réalisant le service après-vente de milices dangereuses qui engrangent des milliards d'euros avec ce trafic indigne.* »

D'où des décisions de justice contre ceux qui s'y opposent ! Ainsi « *...en occupant les locaux de SOS Méditerranée, une vingtaine de jeunes identitaires ont été condamnés à payer près de 100 000 euros d'indemnités.* » Pour les aider, l'association lance des appels aux dons. □ D'autant qu'elle souhaite mettre à mal la puissante SOS Méditerranée ! Comment ? En menant, en cette année 2024, « *deux batailles capitales devant le Conseil d'État qui si elles sont victorieuses pourraient ébranler le modèle économique de SOS Méditerranée.* »

□ En particulier en se tenant « aux côtés d'un contribuable parisien qui a réussi à faire annuler une subvention de 100 000 euros accordée par la mairie d'Anne Hidalgo. »

Étant donné que « les recours devant le Conseil d'État coûtent cher », il faudra avoir l'aide d'« un onéreux avocat spécialisé » pour une procédure qui sera longue. □ « Mais le jeu en vaut la chandelle » car, espère l'ASLA, « si nous gagnons, il sera possible d'attaquer et faire annuler toutes les subventions accordées par les collectivités locales à SOS Méditerranée. »

Et, dans ce cas, espère l'association, « ce trou dans leur budget entravera gravement leur action. » Et ainsi, « 2024 sera une année décisive » du moins si les donateurs aident cette association à « faire plier SOS Méditerranée ! »

□ □ Une autre action chère à l'ASLA : apporter son soutien à Isabelle Surply « dans la défense de sa liberté d'expression. »

□ Pour quelle action Isabelle Surply a-t-elle été mise en examen sous l'accusation de diffamation et injures publiques ? Et cela pour la deuxième fois. Tout simplement « pour avoir fait expulser un imam islamiste de Saint-Chamond » ! L'association qui la poursuit est Fil'Actions qui se présente pourtant comme « une association régionale de lutte contre les violences sexistes et conjugales ».

Et que reproche cette association à Isabelle Surply ? D'avoir, lisez bien, été traitée par celle-ci d'association... « wokiste » ! Et que cette association, selon l'ASLA, « a bénéficié d'une subvention régionale de 20 000€ » pour avoir « fait en réalité la promotion du voile islamique, de la haine de l'homme blanc, de la propagande gauchiste et de la violence. »

Isabelle Surply « dénonce également les publications discriminatoires, vulgaires et dégradantes que cette association diffuse sur les réseaux sociaux et dans les lycées. »

Et parce qu'elle a dénoncé ces faits, « elle est

régulièrement victime d'insultes, de menaces de mort, de viols » voire « de décapitation... »! □Plusieurs plaintes ont d'ailleurs été déposées par cette femme victime d'une association qui se donne pour but de défendre les... femmes !  
« Face à ce torrent de haine et d'intimidation », l'ASLA a d'ailleurs ouvert une cagnotte « pour aider Isabelle Surply à financer ses frais d'avocats, qui s'élèvent à plusieurs milliers d'euros. »

Pourvu que l'ASLA soit... là, à l'endroit où se trouve une association ou une personne en danger face à des individus n'ayant pas les meilleurs sentiments à l'égard de Français voulant défendre -quelle idée !- la France !

**Jacques MARTINEZ**, journaliste □à RTL, de stagiaire à chef d'édition des informations de nuit (1967-2001), pigiste à l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN...